



Strasbourg le 24 novembre 2017

CDL-JD-OJ(2017)002ann
Or. Angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**RÉUNION DE LA SOUS-COMMISSION
SUR LE POUVOIR JUDICIAIRE
(Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista)
Jeudi 7 décembre 2017 de 14h30 à 15h30**

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour**2. Pologne**

La sous-commission est invitée à discuter du projet d'avis le projet d'avis ([CDL\(2017\)035](#)) sur la compatibilité avec les normes du Conseil de l'Europe relatives à l'Etat de droit de la loi sur les tribunaux ordinaires ainsi que deux projets de loi visant à amender la loi sur le Conseil national du judiciaire et sur la Cour suprême de Pologne ([CDL-REF\(2017\)046](#), [052](#), [052Addendum](#), [053](#) et [053Addendum](#)) en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet d'avis a été rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de Mme Bazy-Malaurie, de M. Clayton, de M. Dimitrov et de M. Grabenwarter.

La sous-commission est invitée à discuter du projet d'avis le projet d'avis ([CDL\(2017\)037](#)) sur la loi amendée de la Pologne sur le parquet ([CDL-REF\(2017\)048](#)), en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet d'avis a été rédigé sur la base des observations de M. Eşanu, de M. Hirschfeldt, de Mme Šimáčková, de Mr Sørensen et de M. Scholsem.

3. Autres questions